

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le six novembre à 20 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian POUGET, Maire.

Conseillers présents : BARRE Fernand, CARLES Christian, LAPORTE Guy, LENOIR Benvinda, MERLET Claude, PRADALIER Lydia, VANAUDENHOVE Benjamin, VIARGUES Marie-Amélie, VIDAL Marlène, VIELLE Sylvie.

Délibération n° 2018/042

Attribution d'une aide financière exceptionnelle

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il a été saisi par la maison des solidarités départementales de Decazeville d'une demande pour l'attribution d'une aide financière à une administrée de la commune.

Cette aide financière exceptionnelle est sollicitée pour l'achat de bois de chauffage.

Le montant total du devis est de 960 €. Le service d'Accompagnement Social Généraliste (ASG) sollicite l'intervention sur la moitié de cette facture soit 480 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et après délibération,

- Décide d'accorder une aide financière de 480 € au demandeur,
- Dit que cette aide sera versée directement au bénéficiaire,
- Autorise le maire à signer tout document concernant ce dossier.

Délibération n° 2018/043

Subvention classe de découverte

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet de classe de découverte pour les 30 élèves du CP au CM2 dont 15 résident sur la commune de Pruines.

Cette classe se déroulera en juin 2019.

Madame la directrice sollicite donc la mairie pour une participation financière à ce projet afin d'alléger le coût du voyage pour les familles.

Monsieur le maire propose de participer à hauteur de 60,00 € par enfant.

Il informe les conseillers que les mairies de Mouret et Nauviale participeront également pour un même montant par élève pour les enfants domiciliés sur leur commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et après délibération,

- Décide de fixer la participation à 60,00 € par élève soit : 15 élèves x 60 € = **900,00 €**.
- Dit que cette somme sera inscrite au BP 2019 au compte 6574 et versée à l'OCCE

Délibération n° 2018/044
Décision modificative budgétaire n° 1

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts au chapitre 65 du BP 2018 s'avèrent insuffisants et propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Désignation	diminution de crédits	augmentation de crédits
D – 022 - Dépenses imprévues	2 000 €	
D – Chap 011 – article 6068 – autres mat. et fourn.	480 €	
D – Chap 65 – article 6531 – indemnités élus		1 550 €
D – Chap 65 – article 65548 – autres contributions		450 €
D - Chap 67 – article 6713 – secours et dots		480 €
Total	2 480 €	2 480 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les virements de crédits ci-dessus.

Délibération n° 2018/045
Souscription parts sociales CUMA de Villecomtal

Monsieur le maire propose au conseil municipal que la commune adhère à la CUMA de Villecomtal par un achat de parts sociales pour l'utilisation d'un débouche drains.

- Souscription de 36 parts à 1,50 € soit 54,00 €

Le conseil municipal après délibération :

- Valide cette adhésion
- Autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier
- Autorise le maire à effectuer les virements et inscriptions budgétaires suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	Diminution de crédits	augmentation de crédits
D – 020 Dépenses imprévues	54,00 €	
D – 271 Titres immobilisés		54,00 €
Total	54,00 €	54,00 €